

2019/O1/015

**REPONSE DE M. Jean BIANCUCCI**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme Vannina ANGELINI-BURESI**  
**AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

**OBJET : ESPACES STRATEGIQUES AGRICOLES.**

Aghju da taglià à l'accorta parchì ssa dumanda aspetta una risposta nant'u fondu ma dinù nant'à a forma.

Pà contu meiu, à 70 anni ,dopu un ingaghjamentu di guasgi 50 anni, di cori, di fedi è di raghjoni un ci hè pinseri. A mo primura di a tarra, u patrimoniu, a lingua è a nostra cultura hè sempri tremendu. E dopu avè lottatu anni è anni semi oghji tutti quì à guvernà.

Incu i mezi dati da u drittu duvimu, tutti, circa di parà ci di « l'ingordi chi si techjanu di cimentu » pà ripiglià a vostra infrasata. U PADDUC cuncipittu da lu 2012 è vutatu in lu 2015, scelta di sucetà è strumentu maiò di rigulazioni di l'urbanisimu, hè astraddatu da à nostra maghjuria.

U tribunali amministrativu hà rimissu in causa a carta di l'ESA (prublema di forma) ci hè vulsuta dunqua à ripiglià st'opara, u scopu essendu di ghjunghje à un risultatu fidu, è ch'ùn si pò discutà.

Stu travagliu tecnicu maiò hà pigliatu più tempu ca quiddu privistu ind'è u calendariu di u 30 luglio 2018.

Aostu hè passatu è ùn si hè pussutu presentà u prughjettu chi fin'di settembre à a camara di i territorii.

Le planning initial devait, pour être respecté, limiter la participation des maires à une période de trois semaines uniquement au mois de décembre. Nous avons sollicité les maires, conformément au rapport voté par l'Assemblée de Corse. Vous n'êtes pas sans savoir que cette opération représente du point de vue technique beaucoup d'investissements humains et techniques. La méthode et l'objectif nous ont imposé d'affiner le plus possible en utilisant l'orthophotographie récente.

L'obligation de créer un logiciel spécial mis à disposition des communes pour leur faciliter la tâche sachant que nombres d'entre elles ne disposent pas d'ingénierie suffisante ni même de secrétariat efficient.

Le calendrier : le délai a été arrêté à la fin novembre 2018.

A cette date seules vingt communes s'étaient manifestées. De nombreuses autres nous ont sollicité pour obtenir un délai supplémentaire, d'abord d'un mois, puis un second report afin que l'association des maires de la Corse du sud soit satisfaite, puisqu'elle demandait un délai au 31 janvier. Tout cela il faut que vous le sachiez.

Durant cette période je peux le dire, j'ai mesuré un désarroi profond et réel chez les élus locaux, perdus face à l'immensité et à la complexité de la tâche. J'ai donc initié, avec les services de l'AUE et de la direction des territoires, (en ma qualité de conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire) un cycle de 48 rencontres étalées sur les six premiers mois de 2019 afin de mieux cerner les attentes et les difficultés des communes.

A ce stade, et après 16 rencontres, je retiens :

- Que la quasi-totalité des maires, tout en saluant le PADDUC, ont pointé un manque de concertation lors de l'élaboration du document ;
- Qu'à l'issue de ces rencontres force est de constater, que si tous les doutes et inquiétudes n'ont pas été levées, les explications données ont très largement contribué à l'apaisement.

Le résultat actuel : plus de 120 communes ont finalement déposé des contributions !!! Voilà comment je conçois la concertation. Le résultat aujourd'hui c'est que nous disposons de l'ensemble des données, c'est une construction et compte tenu des éléments en notre possession nous pouvons raisonnablement envisager de tenir le COPIL dont vous parlez à la fin du premier semestre. J'ai d'autres enseignements que je peux vous communiquer éventuellement si vous le souhaitez.

La préservation n'est pas une fin en soi. Ce que nous voulons c'est la mise en production de ces ESA, pour nous permettre de sortir de la dépendance alimentaire. Bien entendu, cela suppose la mise en valeur et l'implication de tous les acteurs et notamment de l'ODARC mais je pense que l'on peut compter sur Lionel Mortini pour cela.

Je vous remercie.

